



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Investissements pour l'hôpital de Redon

Question orale n° 445

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation préoccupante de l'hôpital de Redon. Cet établissement représente une aire d'influence de 150 000 habitants, constituant l'hôpital de proximité pour la grande majorité des habitants du sud de la circonscription de M. le député. Il est essentiel d'en effectuer la reconstruction afin d'assurer les soins nécessaires délivrés par un hôpital de proximité. L'urgence, pour en assurer la pérennité, est de pouvoir obtenir un nouveau bâtiment représentant un investissement de 70 millions d'euros. Les élus locaux de tous bords dans le Pays de Redon, ainsi que les parlementaires du territoire, soutenus par les organisations de patients et de soignants, ont initié une nouvelle impulsion auprès de l'État et de l'agence régionale de santé (ARS) afin d'obtenir une réponse sur ce dossier qui traîne depuis des années. Le manque d'équité, ne reposant sur aucun fondement, entre zones rurales et grandes zones urbaines est dénoncé dans le traitement des investissements hospitaliers par l'État et renforce la détermination des acteurs du territoire pour conserver un accès aux soins dans le pays de Redon. Dans un contexte national de crise de l'hôpital et de désertification médicale prononcé sur le territoire, il lui demande si l'État sera à la hauteur dans le dossier de l'hôpital de Redon.

Texte de la réponse

HÔPITAL DE REDON

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Molac, pour exposer sa question, n° 445, relative à l'hôpital de Redon.

M. Paul Molac. Le devenir de l'hôpital de Redon est un sujet de grande préoccupation pour les habitants et les élus locaux, dont mes deux collègues députés du pays de Redon, Mathilde Hignet et Jean-Claude Raux.

Cet hôpital est soutenu par un élan populaire, ainsi que par les soignants et les patients. Il structure les soins de 100 000 habitants, qui vivent dans ce territoire rural densément peuplé. C'est un point d'appui pour les professionnels de santé du pays de Redon.

Cet hôpital nécessite une reconstruction car sa structure pose problème. Un nouveau centre avec les soins afférents coûterait environ 70 millions d'euros. Les projets de reconstruction se succèdent sans être véritablement effectifs. La population et les élus commencent à trouver le temps long et leur inquiétude se transforme en agacement. Lors de mes visites, j'ai pu mesurer la détermination de la population.

Certes, l'hôpital est déficitaire et ses capacités financières sont limitées. Mais vous savez comme moi que la grande majorité des hôpitaux français est déficitaire : le problème est donc ailleurs.

Cet établissement est essentiel à la santé des habitants et à l'attractivité du pays de Redon. Il s'agit donc d'une question de santé publique d'importance vitale.

Dans le contexte national de crise de l'hôpital et de désertification médicale que je souligne dans cette assemblée depuis 2012, l'État doit être à la hauteur du dossier des hôpitaux de campagne – la santé étant l'une de ses compétences principales. Quelles garanties pouvez-vous donner aux élus et aux habitants du pays de Redon quant à l'avenir de leur hôpital ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

Mme Agnès Firmin Le Bodo, *ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé*. En avril 2021, l'ARS Bretagne a validé le principe d'un investissement immobilier majeur pour moderniser le centre hospitalier de Redon-Carentoir sur la base du projet médico-soignant. Ce projet bénéficiera d'un soutien financier de 20 millions d'euros dans le cadre du Ségur de la santé, attestant du rôle majeur de l'hôpital dans l'accès aux soins dans le territoire de Redon. Il permettra non seulement de disposer d'un nouvel hôpital qui réponde aux exigences de qualité et de sécurité de la prise en charge, mais aussi d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des patients.

Au printemps 2023, les dernières études techniques ont mis en évidence que l'option de reconstruction de l'ensemble du bloc central sur le terrain de Bellevue, qui était jusqu'alors privilégiée, concentrait des difficultés techniques, financières et environnementales.

C'est pourquoi, en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) Bretagne, le ministère a souhaité solliciter l'expertise du conseil scientifique du Conseil national de l'investissement en santé (Cnis) qui accompagne un grand nombre de projets majeurs en France. Les conclusions des travaux du conseil scientifique, qui reposent sur diverses expertises et sur de nombreux échanges avec les acteurs locaux, ont été présentées le 5 décembre 2023, lors du conseil de surveillance de l'établissement.

Le conseil scientifique préconise de construire sur le site actuel de l'établissement un bâtiment neuf, qui accueillerait l'ensemble des locaux à sommeil, et de restructurer et rénover le bâtiment existant, qui hébergerait le plateau technique et les services logistiques. Cette option, présentée comme la meilleure par le Cnis, concilie le projet médico-soignant, intégralement préservé, et les enjeux techniques, financiers et environnementaux.

Le conseil de surveillance a accueilli favorablement cette proposition qui devra faire l'objet d'un travail technique par l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) du centre hospitalier et de consultations des instances internes du centre hospitalier de Redon en décembre et en janvier.

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Molac.

M. Paul Molac. Je vous remercie pour cette réponse qui nous permet d'avancer quelque peu.

Nous avons bien reçu les communications du Cnis. Cette affaire a connu de nombreux rebondissements : il a d'abord été question d'une rénovation, puis d'une reconstruction, et maintenant d'une solution intermédiaire. Nous avons vraiment perdu beaucoup de temps.

Par ailleurs, nous allons devoir construire un budget, et je crains que les 21 millions que vous avez évoqués ne soient pas suffisants. Il faudra trouver un moyen de ne pas aggraver la situation financière déjà difficile de l'établissement, tout en le reconstruisant, puisque il perd aujourd'hui beaucoup d'argent du fait même de sa vétusté – je pense tout simplement au coût des fluides : il faut le reconstruire pour mettre un terme à ces pertes structurelles. Il faudra donc rationaliser, mais surtout investir : l'État doit faire plus que ce que vous nous proposez.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 445

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#)

Réponse publiée le : 13 décembre 2023, page 11247

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 décembre 2023](#)